



Nantes, le 30 juin 2022

A l'attention de la DDETS et de la DREETS

Objet : LES OUBLIES DU SEGUR

Madame, Monsieur,

Depuis avril 2022, les délégués mandataires bénéficient d'une avancée du SEGUR : 183 € mensuels sans dégrèvement ! Certes une belle avancée ! Mais les autres professionnels des associations tutélaires ne doivent pas être écartés, c'est INDISPENSABLE. Leurs missions doivent être reconnues également par le SEGUR3.

C'est pourquoi, les salariés des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) se réunissent pour demander la revalorisation SEGUR pour TOUS.

En effet, nos services ne se limitent pas aux délégués mandataires.

Nous comptons être entendus et reconnus dans notre mission dans son ensemble. Nous ne **pouvons pas imaginer être traités différemment au sein d'une même structure !** Nos grilles de salaires se chargent déjà de fixer des différences selon nos fonctions. **L'exercice des mesures de protection, mené par les associations tutélaires, ne pourrait se faire sans un travail collectif et pluridisciplinaire indispensable.**

Comment peut-on accepter que près de la moitié de nos effectifs ne bénéficie pas de cette prime !?

Vous ne pouvez pas exclure la moitié des effectifs des associations tutélaires. Nous avons un sentiment d'injustice !

Ces professionnels **oubliés de la revalorisation SEGUR** représentent **les maillons essentiels de la chaîne** de notre mission. Ils permettent d'apporter, aux personnes protégées, un accompagnement de qualité et **INDISPENSABLE**.

Nous avons tous le même **but : mener à bien**, dans les meilleures conditions possibles, les missions confiées par le juge des contentieux et de la protection.

TOUS ENSEMBLE, nous avons besoin de garder cette complémentarité entre chaque fonction.

Les budgets alloués à nos structures se font sur la base d'indicateurs qui nous contraignent à maintenir un niveau élevé de dossiers par mandataire.

Sans le travail de **l'ensemble du personnel**, les mandataires ne parviendraient pas à exercer leur métier dans des conditions acceptables et de bienveillance pour les usagers. Nos structures sont soumises à des budgets qui sont déjà stricts. Nous avons besoin de professionnels supplémentaires.

Alors, chaque poste est **INDISPENSABLE** et doit être reconnu dans ses fonctions !

Nous, salariés, subissons déjà les difficultés de recrutement. Ce problème engendre des répercussions sur nos postes. Quand nos Directions n'arrivent pas à recruter, nous devons pallier aux postes vacants. Cet accroissement de charge de travail s'en ressent sur la qualité du service rendu aux personnes vulnérables.

Il est de plus en plus compliqué de recruter des personnes qualifiées au regard des salaires particulièrement bas qui sont complètement déconnectés du niveau de responsabilités.

La prime SEGUR, en étant versée qu'à une partie du personnel, accentue les inégalités de traitement injustifiées. C'est un enjeu d'équité et d'attractivité des métiers.

Outre le principe d'équité au sein de nos structures, notre revendication se justifie sur plusieurs points : **inégalité - malaise social – division - difficultés de recrutement (turn-over) - pouvoir d'achat - précarité.**

De plus, au regard du contexte économique, c'est maintenant que nous, **professionnels de la protection juridique**, avons besoin de cette reconnaissance financière afin de pouvoir vivre dignement de notre travail.

Tout au long de la crise sanitaire et des confinements successifs, nous avons été présents aux côtés de nos collègues mandataires, dans l'intérêt des personnes accompagnées, mais dans l'ombre.

Invisibles mais **INDISPENSABLES**, nous avons besoin d'équité et de justice. C'est une nécessité pour le bon fonctionnement et l'avenir de nos structures, services et associations tutélaires. **SEGUR POUR TOUS !**

Vous devez régulariser la situation, en ne laissant pas de côté la moitié du personnel des associations tutélaires.

Nous voulons faire entendre notre voix pour défendre notre mission associative, indispensable pour répondre aux mieux aux besoins grandissants des personnes protégées.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos revendications.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Sont signataires du présent courrier :

Les salariés des services MJPM de la région de la Loire Atlantique

- ATIMP44 - 5 rue de Saint Nazaire — 44800 Saint-Herblain
- CRIFO - 6 Impasse Augustin Fresnel – Bâtiment Marie Curie – 44800 Saint-Herblain
- CONFLUENCE SOCIALE – 32 Bd Vincent Gâche – 44200 Nantes
- UDAF – 2 impasse de l'esperanto – 44956 Nantes Cedex 9